Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901029-20251210-LOL_10122025_H-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2025/06/08

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 10 décembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	11

Date de la convocation
Le 20 novembre 2025
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-cinq,
et le dix du mois de décembre,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Y. COQUIL. M. J.F. SARREAU. Mme M. MANAC'H.
M. G. LE CORRE. Mme L. PERON. M. J. LE GOFF. Mme M.A. MOREAU.
Mme M. LALLOUET. M. P. LE SERGENT. Mme C. CONAN. M. S. AUFFRET.
Absents : M. R. VAILLIER. Mme C. COCHENNEC. M. P. M. MENTHEOUR.
Secrétaire de séance : Mme L. PERON.

Objet de la Délibération :
Adhésion à la Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique ;

M. le Maire expose au conseil municipal :
La Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume.
Elle permet aux collectivités membres de bénéficier de conditions avantageuses pour l'acquisition de matériel informatique, de logiciels, de services numériques et de solutions innovantes (cybersécurité, cloud, télécommunications, etc.).
Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Manche Numérique et Mégalis Bretagne, les collectivités affiliées à Mégalis peuvent ainsi accéder au catalogue de la Centrale d'Achats de Manche Numérique sous condition de la signature de la convention entre les partenaires.

Ses principaux atouts :

- Économies d'échelle : Réduction des coûts grâce à des appels d'offres groupés et des partenariats avec des fournisseurs de référence (jusqu'à 20-30% sur certains équipements ou services). Son catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir des matériels informatiques, des matériels adaptés (souris, claviers…), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage légal numérique, abonnement et matériel téléphonique.
- Expertise et sécurité juridique : Accès à des marchés publics déjà négociés et conformes aux réglementations en vigueur.
- Simplification administrative : Gain de temps pour les services commande publique et informatique, avec des procédures claires et des catalogues préétablis.
- Accompagnement personnalisé : Conseils et formations pour optimiser les choix technologiques des collectivités.

Les modalités de passation des commandes sont précisées par la convention. L'adhésion est gratuite. La durée de cette convention est fixée à un an, reconduite tacitement, à compter de sa notification.

Le conseil municipal, après cet exposé et avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion à la centrale d'achat Manche Numérique ;
- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU (FINISTÈRE)